

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 09

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 27

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 14**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

10/02/2026

25 présent(e)s : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. Nicolas VERGUET. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bricoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : MM. BERTHOLLIER Christian, PEYSSONNERIE Daniel, LOMBARD Daniel, Mmes YACONO Céline, FERRARI Myriam. **Rochefort** : M. ARGOUT Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Murielle, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à M. BERTHIER Yves.

09 absent(e)s : M. PICHE Barthélémy, M. LECOCQ Pascal, M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, Mme COUDURIER Françoise, M. PERSON Philippe.

OBJET : SYNDICAT MIXTE DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD : Cotisations 2026

Considérant que la communauté de communes règle annuellement au Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS), une cotisation nécessaire à son fonctionnement,

Considérant que pour l'exercice 2026 le Comité Syndical du SMAPS a proposé d'augmenter la cotisation des EPCI membres à 14,74€/habitant (sur la base de 12 590 habitants).

Considérant que la cotisation est calculée sur la population « municipale » de la Communauté de Communes qui passe au 01/01/2026 à 12 590 habitants,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 27 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤**DECIDE** de verser au SMAPS la somme de 14,74€ par habitant au titre de la cotisation 2026, soit 12 590 habitants x 14,74€ = **185 576,60 €** ;

➤**MANDATE** le Président pour faire le nécessaire ainsi que pour la signature de toutes pièces relatives à l'application de cette décision.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture le 05/03/2026,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Georges CAGNIN, the secretary of the session.